Banque Banorient France

Société anonyme

21, Avenue George V, Paris 75008,

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

ERNST & YOUNG Audit

Tour First, TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Banque Banorient France

Société anonyme

21, Avenue George V, Paris 75008,

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Banque Banorient France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque Banorient France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Provisionnement du risque de crédit**

Risque identifié Votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Toutes ces dépréciations sont comptabilisées en déduction des encours déclassés en « Créances douteuses » et constituent une subdivision du poste « Opérations avec la clientèle » à l'actif.
Le portefeuille de crédits à la clientèle douteux de votre société s'élève à M€ 44,8 au 31

décembre 2025, pour une dépréciation de M€ 39,5. Le coût du risque sur l'exercice 2025 s'élève à M€ -0,03.

Votre société détermine les provisions au cas par cas, en tenant compte pour l'évaluation du risque de la qualité du débiteur ainsi que, de l'estimation des différentes garanties détenues (actifs immobiliers et dépôts nantis en garantie). Les modalités de provisionnement que votre société applique sont décrites dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Les données chiffrées sont présentées dans les tableaux des notes 1.5 e) et 1.5 f) de l'annexe aux comptes consolidés.

L'estimation des provisions implique un jugement de la direction de votre société – dans le contexte d'incertitude lié à la situation géopolitique – en ce qui concerne les éléments suivants : valorisation des garanties, l'horizon d'actualisation de la garantie et l'application d'une décote additionnelle dans certaines situations.

Nous avons considéré que le provisionnement du risque de crédit constitue un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Notre réponse

Notre approche d'audit se fonde sur notre appréciation de la pertinence des procédures et du dispositif de contrôle relatifs à l'identification, au suivi des risques de crédit clientèle et à la détermination des dépréciations afférentes.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes en charge du suivi des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations ;

Sur une sélection de dossiers, nous avons effectué une analyse pour apprécier notamment :

- la documentation juridique des biens en garantie saisis ;
- l'existence de revalorisations annuelles de ces biens lors de chaque arrêté, par un expert externe ;

Nous avons par ailleurs effectué une analyse de l'évolution des encours et des dépréciations sur l'exercice 2025 et examiné l'analyse réalisée par la Direction à la suite du conflit au Moyen-Orient.

Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés relatives au risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Banorient France par votre assemblée générale du 29 juin 2006 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 9 mai 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 04 mai 2026

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit	Deloitte & Associés
Luc VALVERDE	Julien KOSCIEN
Associé	Associé

BANQUE BANORIENT FRANCE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

En Euros

ACTIF	31 décembre 2025	31 décembre 2024
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	**1 325 540 365**	**1 495 014 870**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**560 236 866**	**585 543 255**
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES FIXE ET VARIABLE	**493 587 488**	**403 823 792**
PARTICIPATIONS, PART DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	**1 486 246**	**1 517 913**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**64 632 803**	**67 174 489**
ECART D'ACQUISITION	**0**	**0**
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**22 316 620**	**23 881 741**
TOTAL DE L'ACTIF	**2 467 800 389**	**2 576 956 059**

PASSIF	31 décembre 2025	31 décembre 2024
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	**58 321 146**	**46 906 757**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**1 925 728 482**	**2 056 940 014**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**26 876 985**	**28 860 095**
PROVISIONS	**2 744 607**	**2 795 339**
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	**108 687**	**107 555**
CAPITAUX PROPRES	**454 020 481**	**441 346 299**
CAPITAL SOUSCRIT	135 000 000	135 000 000
PRIMES D'EMISSION	0	0
RESERVES CONSOLIDEES ET AUTRES (+/-)	287 488 224	260 917 807
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	31 532 257	45 428 492
TOTAL DU PASSIF	**2 467 800 389**	**2 576 956 059**

(*) Dépôts de la clientèle : Il y a lieu de prendre en considération, en sus des montants indiqués, les autres fonds de la clientèle non inclus dans le bilan de BANQUE BANORIENT Switzerland (dépôts fiduciaires placés hors groupe et titres gérés) et de BANQUE BANORIENT FRANCE (Titres gérés) soit EUR 948,6 Millions, ce qui porte l'ensemble des fonds de la clientèle à EUR 2 874 Millions (contre EUR 3 038 Millions à fin 2024)

BANQUE BANORIENT FRANCE

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

HORS BILAN	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ENGAGEMENT DONNES		
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	**16 730 262**	**16 931 505**
ENGAGEMENT DE GARANTIE	**67 546 853**	**70 330 214**
ENGAGEMENT SUR TITRES	**0**	**0**
ENGAGEMENT RECUS		
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	**0**	**0**
ENGAGEMENT DE GARANTIE	**47 266 044**	**47 662 157**
ENGAGEMENT SUR TITRES	**0**	**0**

BANQUE BANORIENT FRANCE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

En Euros

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	101 964 566	121 623 719
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	(36 018 293)	(46 501 424)
REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE	1 297 347	266 222
COMMISSIONS (PRODUITS)	14 192 362	13 569 731
COMMISSIONS (CHARGES)	(3 250 930)	(2 490 412)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	3 934 801	2 050 808
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILES	61 988	9 124 587
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	915 960	889 556
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(235 106)	(268 896)
PRODUIT NET DES AUTRES ACTIVITES	87 457	105 190
PRODUIT NET BANCAIRE	**82 950 153**	**98 369 082**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(39 688 165)	(40 459 901)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(2 427 679)	(2 790 178)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**40 834 309**	**55 119 003**
COUT DU RISQUE	(29 495)	962 295
RESULTAT D'EXPLOITATION	**40 804 813**	**56 081 299**
QUOTE PART DANS LES RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	31 995	(245)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**40 836 808**	**56 081 054**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	(9 304 551)	(10 652 562)
DOTATIONS/REPRISES DE FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
INTERETS MINORITAIRES	0	0
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**31 532 257**	**45 428 492**
RESULTAT PAR ACTION	7,01	10,10
RESULTAT DILUE PAR ACTION	7,01	10,10

BANQUE BANORIENT FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2025

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement N° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables applicables aux entreprises du secteur bancaire. Ce règlement a été modifié par le règlement 2023-03 en coordination avec le règlement 2022-06, applicable à compter du 1er janvier 2025. La modification du règlement prévoit notamment la suppression de la technique des transferts de charges et constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas d'incidence significative sur les comptes de l'exercice 2025. Les règles appliquées pour l'établissement du Bilan et du Compte de Résultat suivent les normes comptables de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales étrangères ont été retraités afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

Les comptes ont été arrêtés dans le respect des règles de prudence, de la permanence des méthodes d'évaluation et de la continuité de l'exploitation. Les charges et les produits sont enregistrés selon le principe de la séparation des exercices.

2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers présentés ci-après comprennent les comptes de BANQUE BANORIENT FRANCE et de ses filiales :

- BANQUE BANORIENT SUISSE (Suisse)
- SC LOTUS SERVICES AND TRADING SRL (Roumanie)
- Société Immobilière rue Toepffer N°1 SA (Suisse)

Ces trois entreprises, sous contrôle exclusif, ont été consolidées par intégration globale, du fait que leur activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes au sens de l'article L.311-2 du code monétaire et financier même si, comme c'est le cas pour la société de services « LOTUS SERVICES » ou de la «Société Immobilière rue Toepffer N°1 SA » , les comptes individuels de ces entreprises sont structurés de manière différente de ceux des autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, parce qu'elles appartiennent à des secteurs d'activité différents tels notamment les sociétés foncières et de promotion immobilière ou de services informatiques.

Les états financiers de ces trois sociétés ont été établis d'après les règles comptables locales, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes énoncés dans le règlement CRC n°99-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Toute participation de BANQUE BANORIENT FRANCE dans une société dont l'activité ne constitue pas un prolongement de celle de la Banque n'est pas consolidée, si celle-ci ne fait pas partie des critères de consolidation définis par l'ANC 2014-07.

Il est à noter par ailleurs que les comptes du groupe BANQUE BANORIENT FRANCE sont intégrés dans les comptes de la maison mère, BLOM BANK SAL (Rue Rachid Karame, Beyrouth LIBAN), suivant la méthode de l'intégration globale.

2.2 Méthode de consolidation

C'est la méthode de l'intégration globale qui a été utilisée pour l'établissement des états financiers, BANQUE BANORIENT France contrôlant à plus de 50% BANQUE BANORIENT SUISSE, la SC LOTUS SERVICES, et la Société Immobilière rue Toepffer N°1 SA.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille dans les livres de la société mère chacun des éléments de l'actif et du passif de la filiale puis à éliminer toutes les opérations réciproques entre la société mère et la filiale. La part des intérêts minoritaires dans la situation nette et dans le résultat est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

2.3 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition résultant de l'écart positif dégagé entre le prix de revient des titres et la part de l'actif net comptable qui leur correspondait à la date d'acquisition en 1988 de la BANQUE BANORIENT SUISSE a été entièrement amorti.

3. INTERETS ET COMMISSIONS

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis.

Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent :

- Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat
- Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

4. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux de change officiel de fin d'exercice. Les états financiers exprimés en devises des succursales établies à l'étranger ont été convertis en Euros sur la base du cours de clôture tant pour les postes du Bilan que pour ceux du compte de résultat. Les écarts relatifs à la conversion des dotations en capital ne sont pas compris dans les résultats mais sont portés parmi les réserves.

Lorsque la réglementation locale impose de comptabiliser en résultat les écarts de change relatif aux dotations en capital ou ceux relatifs à d'autres positions de change structurelles, un retraitement est opéré pour neutraliser l'effet en résultat. Ce retraitement est opéré par l'imputation d'un écart de conversion rattaché aux dotations en capital pour les positions structurelles liées à l'allocation en fonds propres des succursales et rattaché aux comptes de régularisation pour les autres positions de change structurelles.

Ces écarts de conversion sur les positions de change dites structurelles, lorsqu'ils sont défavorables font l'objet d'un provisionnement lorsque la dépréciation peut être considérée comme irréversible et la perte en résultant comme définitive.

5. OPERATIONS SUR LES DEVISES

Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Il en est de même pour les charges et les produits payés ou perçus comme courus qui sont, à minima, convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, sont portés en résultat les gains ou les pertes constatés après l'évaluation, au cours de clôture, des opérations de change à terme (opérations dites "sèches" ou d'autres opérations de change à terme). Les différentiels d'intérêts résultant des opérations de change d'arbitrage comptant contre terme sont enregistrés au prorata temporis.

6. PRETS ET CREANCES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse de leur solvabilité, cette dernière faisant ensuite l'objet d'un suivi continu. En outre, la plupart des expositions sont assorties de garanties (sous forme d'actifs ou de biens immobiliers) dont la valeur fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de la vie des dossiers, a minima une fois par an.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Banque Banorient de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

- Créances douteuses

Les créances impayées depuis moins de trois mois restent classées à leur poste d'origine. Les créances de toute nature présentant un risque de non recouvrement total ou partiel ou présentant un caractère contentieux sont déclassées en Créances Douteuses et constituent une subdivision du poste « Opérations avec la clientèle » du bilan.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 2211-2c) du règlement ANC 2014-07, correspondant à l'une des situations suivantes :

– lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

– lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

- Dépréciation au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable doit être prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cet encours. Le calcul des dépréciations s'effectue sur la base de la valorisation des garanties actualisées au taux d'intérêt contractuel comparée au risque brut. Les intérêts qui continuent à être comptabilisés sur ces créances sont provisionnés à 100 %.

Les dépréciations sont déterminées au cas par cas, en tenant compte pour l'évaluation du risque de la qualité du débiteur ainsi que de l'estimation prudente des différentes garanties détenues (actifs immobiliers, etc.), des dépôts nantis en garantie, et de la volonté de la banque de poursuivre à leur terme les opérations en cours de sa clientèle afin de préserver au mieux les intérêts de la banque.

- Provisionnement du risque pays

Des provisions pour risque-pays (ou risques sur engagements internationaux), portant sur les engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, détenus par l'établissement auprès de contreparties situées dans les pays

concernés, peuvent également être constituées afin de couvrir le risque de non-paiement du fait de la situation du pays lui-même, et non du débiteur. Cette provision représente de 5% à 50% du montant total de la créance selon le niveau de risque attribué au pays.

7. DETTES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

8. PORTEFEUILLE TITRES

Conformément au Titre 3 du règlement ANC 2014-07, constituent notamment des titres à revenu fixe :
- les titres à taux d'intérêt fixe ;

- les titres à taux d'intérêt variable lorsque la variation stipulée lors de l'émission est déterminée par référence aux taux pratiqués sur un marché tel que le marché interbancaire, le marché obligataire ou l'euro-marché ;
- les obligations assimilables du Trésor indexés et les autres titres à revenu fixe dont le prix de remboursement est déterminable.

Les autres titres sont qualifiés de titres à revenu variable.

Par ailleurs, les titres sont classés en fonction dans un portefeuille de destination correspondant à l'objet économique de leur détention. Chaque titre affecté à une catégorie de portefeuille est soumis aux règles d'évaluation de sa catégorie, comme précisé ci-après :

- Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché actif qui sont acquis dans une intention de revente à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat net des opérations financières. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe.

- Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement.

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que l'on a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels on dispose de moyens permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt,

- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

- Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. Ces titres sont inscrits au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité (cette dernière étant déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention). La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

- Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part :

- Des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :
 - Titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus
 - Titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision
 - Titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Et d'autre part :

- Des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par l'entreprise dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tel que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse sur une période suffisamment longue ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

9. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée, selon le mode linéaire. Au cas où la dépréciation s'avérait supérieure aux amortissements pratiqués, la correction de l'actif immobilisé serait constatée par une dépréciation.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux amortissements. Les loyers perçus sur les immobilisations mises en locations, sont comptabilisés au coût net.

Les durées d'amortissement constatées dans le groupe sont les suivantes :

- pour l'immobilier construit entre 35 et 45 ans.
- pour le mobilier, entre 8 et 10 ans.
- pour les machines de bureaux et le matériel informatique entre 5 et 8 ans.
- pour le matériel divers, en 5 ou 10 ans.
- pour les agencements et installations, en 10 ans (ou 5 ans pour les éléments légers).
- pour les logiciels, entre 3 et 5 ans.
- pour le fonds commercial en 5 ans.

10. OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction — au sens du règlement ANC 2014-07 — sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

11. REGLEMENTATION LOCALE

Pour répondre à des contraintes réglementaires locales, les succursales des Emirats Arabe Unis doivent constituer une réserve légale par appropriation de 10 % du résultat lors de chaque exercice. Dans les comptes sociaux et consolidés de BANQUE BANORIENT FRANCE, l'intégralité du résultat est appréhendée. Une dotation en capital est comptabilisée lors de l'approbation des comptes pour répondre à la réglementation locale.

12. IMPOT DIFFERES

Depuis le 1er janvier 2013, BANQUE BANORIENT FRANCE utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes annuels. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan.

La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation. Il n'est pas constaté d'impôt de distribution sur les dividendes lorsque la décision de distribution n'est pas encore connue à la clôture de l'exercice.

13. ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DU PERSONNEL

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisées conformément au règlement de l'ANC 2013-02 actualisé par la recommandation du 7 novembre 2021 en fonction des droits acquis par les membres du personnel au 31 décembre de chaque année.

Les engagements vis-à-vis du personnel sont comptabilisés selon la réglementation locale de chaque entité au passif du bilan. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en comptes de pertes et profits. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par l'ANC, et dont les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,79%
- Taux d'évolution de la rémunération : 2,00%
- Taux de probabilité de départ volontaire au cours d'une année : 2,60%
- Taux de charges sociales : 45%

Pour les Emirats Arabes Unis, le calcul est d'un mois de salaire de base par année d'ancienneté. Les autres entités du groupe ne comptabilisent pas de provision pour indemnités de fin de carrière.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

1.1. Répartition de l'actif par devise

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- EUR	464 796	545 023
- USD	879 295	897 025
- AED	718 039	761 040
- CHF	148 842	155 413
- GBP	134 288	149 978
- RON	45 146	24 171
- JPY	11 979	6 478
- Autres	65 415	37 828
TOTAL	**2 467 800**	**2 576 956**

1.2. Répartition par durée restant à courir

ACTIF *(en milliers d'euros)*	Total	Liquidité	<=3mois	3m<D<1an	1an<D<5ans	> 5 ans et autres	Créances rattachées
Caisse, Banques centrales	521 654	521 624					31
Créances, prêts aux Ets de crédits	803 886	436 149	228 640	115 537	17 042	0	6 518
Créances, prêts à la clientèle	560 237	153 167	47 463	104 598	220 295	34 004	710
Titres de transaction	32					32	0
Titres de placement	3 220					3 186	35
Titres d'Investissement	490 335	8 511	115 375	17 507	241 063	104 032	3 848
Parts dans les entreprises liées et titres de l'activité de portefeuille	1 486					1 486	
Comptes de régularisation et actifs divers	22 317	22 317					
Immobilisations	64 633					64 633	
TOTAL	**2 467 800**	**1 141 767**	**391 478**	**237 642**	**478 400**	**207 373**	**11 141**

PASSIF *(en milliers d'euros)*	Total	Liquidité	<=3mois	3m<D<1an	1an<D<5ans	> 5 ans et autres	Créances rattachées
Dettes envers la banque centrale	**0**	0					
Dettes envers les Etablissements de crédits	58 321	58 245					76
Dettes envers la clientèle	1 925 728	1 578 104	281 081	62 275	463	769	3 035
Comptes de régularisation et passifs divers	26 877	26 877					
Provisions	2 744					2 744	
Fonds Propres	454 129					454 129	
TOTAL	**2 467 800**	**1 663 226**	**281 081**	**62 275**	**463**	**457 643**	**3 111**

1.3. Encours sains et encours dépréciés

(en milliers d'euros)	Encours sains	Encours dépréciés bruts	Dépréciations	Total
Prêts aux Ets de crédit	1 325 540			1 325 540
Prêts à la clientèle	560 237	44 777	(39 542)	565 472
Portefeuille Titres	493 587			493 587
Parts dans les entreprises liées et titres de l'activité de portefeuille	1 486			1 486
Régularisation et actifs divers	22 317			22 317
Immobilisations	64 633			64 633
TOTAL	**2 467 800**	**44 777**	**(39 542)**	**2 473 036**

1.4. Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	**4 267**	**5 419**
Banques centrales	**517 357**	**726 256**
Entreprises liées	**363**	**111**
Comptes à Vue	347	67
Comptes à Terme	16	44
Autres entreprises	**797 005**	**751 135**
Comptes à Vue	132 766	116 962
Comptes à Terme	664 239	634 173
Créances rattachées	**6 548**	**12 094**
TOTAL	**1 325 540**	**1 495 015**

Etat des échéances - Durées restant à courir (Hors créances rattachées)

(en milliers de EUR)	A vue et jusqu'à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieures à 5 ans	A durée indéterminée
Caisse, Banques Centrales	521 624					
Opérations interbancaires et assimilées	436 149	228 640	115 537	17 042		

1.5. Ventilation des créances sur la clientèle

a. Ventilation par type de créance

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Entreprises liées :	**0**	**0**
Créances Commerciales	0	0
Autres concours à la clientèle	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	0	0
Créances douteuses	0	0
Autres entreprises :	**559 527**	**584 276**
Créances Commerciales	74 848	67 092
Crédits à l'habitat	204 490	219 678
Autres concours à la clientèle	149 896	154 769
Comptes ordinaires débiteurs et impayés	125 057	133 482
Créances douteuses	5 235	9 255
Produits à recevoir	**710**	**1267**
TOTAL	**560 237**	**585 543**

b. Ventilation par durée restant à courir

(en milliers de EUR)	A vue et jusqu'à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1an à 5 ans	Supérieures à 5 ans	A durée indéterminée
Créances sur la clientèle	153 167	47 463	104 598	220 295	28 769	5 235

c. Ventilation par zone géographique

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- Europe	161 612	155 686
- Autres pays de l'O.C.D.E.	782	1 414
- Liban	25 384	30 695
- Pays du Golfe	346 527	358 795
- Autres pays du Moyen-Orient	1 053	2 268
- Autres pays	24 169	35 418
TOTAL	**559 527**	**584 276**

d. Ventilation par secteur d'activité (hors créances rattachées)

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- Agriculture	9 664	15 798
- Industrie	44 385	49 162
- Commerce de détail	11 514	18 356
- Commerce de gros	116 506	117 977
- Services	79 155	60 714
- Construction et Immobilier	175 598	189 610
- Particuliers et autres	122 705	132 659
TOTAL	**559 527**	**584 276**

Le financement d'opérations commerciales par le biais de lettres de crédit reste le domaine privilégié et majoritaire de notre politique de crédit. En termes de liquidité, les engagements vis-à-vis de la clientèle ne représentent que 27% des dépôts de la clientèle et de l'ensemble des dépôts. L'exposition au secteur immobilier est limitée (31%) et la diversité des sûretés est privilégiée.

Le montant de nos crédits restructurés au 31 Décembre 2025 s'élève à 0,4 Millions d'euros.

e. Répartition géographique des créances douteuses

(Selon le pays de résidence des clients)

(en milliers de EUR)	Créances brutes non compromises *	Créances brutes compromises *	Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
- Europe		5 917	(1 562)	4 355	4 422
- Autres pays de l'O.C.D.E.		0	0	0	0
- Pays du Golfe		4 809	(4 809)	0	3 956
- Autres pays du Moyen Orient		24 671	(23 791)	880	877
- Autres		9 380	(9 380)	0	0
TOTAL	**0**	**44 777**	**(39 542)**	**5 235**	**9 255**

() au sens du Règlement ANC 2014-07*

f. Ventilation des créances douteuses par secteur d'activité

(en milliers de EUR)	Créances brutes non compromises *	Créances brutes compromises *	Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
- Industrie		25 069	(19 180)	5 890	4 388
- Commerce de détail.		2 370	(2 370)	(0)	0
- Construction et Immobilier		6 382	(5 501)	880	1 370
- Services		10 928	(1 548)	9 380	3 463
- Particuliers et divers		28	(10 942)	(10 915)	34
TOTAL	**0**	**44 777**	**(39 542)**	**5 235**	**9 255**

() au sens du Règlement ANC 2014-07*

Dans le cadre du suivi du risque de crédit, le service des risques de chaque agence établit une « Watch List » ou liste des dossiers sensibles en cas d'informations vérifiées sur un client faisant part :

- de difficultés financières conjoncturelles,
- de faiblesses structurelles,
- de mouvements irréguliers des comptes,
- de son appartenance à un secteur ou à une zone géographique en difficulté (notamment certains pays du Moyen Orient),
- ou de toutes autres informations reçues pouvant avoir à court terme des effets négatifs sur notre client (modifications importantes dans l'actionnariat ou dans la direction, indisponibilité provisoire ou permanente du client…).

g. Avances aux membres des organes d'administration

Le montant des crédits et avances consentis aux membres des organes d'administration est de 702 milliers d'euros.

1.6. Portefeuille Titres

a. Etat des échéances- Durée restant à courir des obligations et autres titres

(en milliers de EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	A durée indéterminée	Total
Effets publics	0	115 375	11 326	0	0	126 702
Obligations et titres à revenu fixe	8 511	0	6 180	241 063	107 218	362 971
Actions et titres à revenu variable					32	32
Total	**8 511**	**115 375**	**17 507**	**241 063**	**107 249**	**489 705**

Les créances rattachées sur ce portefeuille se décomposent comme suit :

- Sur les effets publics : 35 Milliers EUR
- Sur les titres à revenu fixe : 3 848 Milliers EUR

Les dépréciations sur ce portefeuille se décomposent comme suit :

- Sur les effets publics : Néant
- Sur les titres à revenu fixe : Néant
- Sur les titres à revenu variable : Néant

b. Répartition géographique du portefeuille titres (Après provisions et hors créances rattachées)

(en milliers EUR)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Emetteurs de l'OCDE	32	3 189	365 100	1 486	369 807
Emetteurs du Golfe			121 384		121 384
Autres Emetteurs					0
Total	**32**	**3 189**	**486 484**	**1 486**	**491 191**

Ce portefeuille est composé d'obligations et de certificats de dépôts, dont les contreparties comme les composants des produits (sous-jacents), sont côtés au minimum « Investment Grade » par Moody's ou S&P et sont très majoritairement des établissements de crédit de premier rang.

c. Ventilation des titres par type de portefeuille et par type de taux

(Hors créances rattachées et après provisions et étalement de la prime)

(en milliers de EUR)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics	**0**	**3 189**	**126 702**	**129 890**
Taux fixe		3 189	126 702	129 890
Taux variables/révisables				0
Obligations et titres à revenu fixe	**0**	**0**	**359 783**	**359 783**
Taux fixe			170 581	170 581
Taux variables/révisables			189 202	189 202
Actions et titres à revenu variable	**32**	**0**	**0**	**32**
	32	**3 189**	**486 484**	**489 705**

d. Titres de transaction

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- Valeur d'acquisition	70	106
- Plus-value latente	0	0
- Moins-value latente	(38)	(75)
Valeur de marché	**32**	**31**

Mouvements de l'exercice 2025

Valeur d'acquisition à fin 2024	Acquisitions	Cessions	Ecart de change	Plus-value latente	Moins-value latente	Valeur nette 2025
106	0	(40)	(8)	0	(26)	32

e. Titres de placement

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- Valeur d'acquisition	3 189	11 798
- Etalement de la prime	0	233
TOTAL	**3 189**	**12 032**
- Plus-values latentes	0	1
- Moins-values latentes	0	0
- Dépréciations	0	0

Mouvements de l'exercice 2025

Valeur nette 2024	Acquisitions	Cessions	Etalement de la prime	Ecart de change	Dotations provisions	Reprises de provisions	Valeur nette 2025
12 032	3 189	(12 032)	0	0	0	0	3 189

f. Titres d'investissement

Mouvements de l'exercice 2025

Valeur d'acquisition à fin 2024	Acquisition	Cession / Rembt	Etalement de la prime ou de la décote	Ecart de change	Valeur d'acquisition 2025	Dépré-ciations	Valeur Nette 2025	Valeur de marché à fin 2025
389 567	168 116	(42 958)	6 160	(34 401)	486 484	0	486 484	487 748

g. Participations et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	2025	2024
Titres de l'activité de portefeuille		
-Participation (2,47% soit 166 parts) dans Transfond	1 157	1 186
- Divers titres de l'activité portefeuille	332	332
TOTAL	**1 489**	**1 518**

Mouvements de l'exercice 2025

Valeur brute à fin 2024	Acquisitions	Cessions	Ecart de change	Valeur brute à fin 2025	Provisions	Valeur Nette à fin 2025
1 518	0	0	(32)	1 486	0	1 486

1.7. Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissements

a. Immobilisations : Valeurs brutes et Mouvements de l'exercice

(en milliers de EUR)	Soldes à fin 2024	Ecarts de change	Acquisitions & virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Soldes à fin 2025
A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 852**	**-160**	**731**	**-110**	**7 313**
Fonds commercial	1 029				1 029
Droit au bail	0				0
Logiciels	5 645	-152	548	-83	5 958
Frais d'établissement	0	0			0
Immobilisations en cours	178	-8	183	-27	326
B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**91 548**	**-2 778**	**998**	**-1 022**	**88 746**
Terrains	41 833	311	0	0	42 144
Constructions	36 075	-2 277	13	0	33 811
Mobilier de bureau	1 471	-77	26	-6	1 414
Equipement informatique et de bureau	3 502	-212	767	-697	3 360
Aménagements installations	7 962	-464	10	-161	7 347
Divers	639	-51	183	-100	671
Immobilisations en cours	66	-8	0	-58	0
C) IMMOB. HORS EXPLOITATION	**300**	**-7**	**0**	**0**	**293**
Terrains	0				0
Constructions	300	-7			293
T O T A L	**98 700**	**-2 945**	**1 730**	**-1 132**	**96 352**

b. Amortissements- Mouvements de l'exercice

(en milliers de EUR)	Soldes à fin 2024	Ecarts de change	Acquisitions & virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Soldes à fin 2025
A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 966**	**-137**	**403**	**-83**	**6 149**
Fonds commercial	1 029				1 029
Droit au bail	0				0
Logiciels	4 937	-137	403	-83	5 120
Frais d'établissement	0				0
Immobilisations en cours	0				0
B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**25 433**	**-1 039**	**2 004**	**-958**	**25 440**
Terrains	0				0
Constructions	14 582	-572	1 390	0	15 400
Mobilier de bureau	1 699	-64	79	-70	1 644
Equipement informatique et de bureau	2 790	-182	263	-627	2 244
Aménagements installations	5 567	-173	189	-161	5 422
Divers	795	-47	83	-100	730
Immobilisations en cours					0
C) IMMOB. HORS EXPLOITATION	**127**	**-3**	**7**	**0**	**131**
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	127	-3	7	0	131
T O T A L	**31 526**	**-1 179**	**2 413**	**-1 041**	**31 720**

1.8. Autres actifs et comptes de régularisation

Ventilation *(en milliers de EUR)*	31/12/2025	31/12/2024
Comptes relatifs aux instruments financiers	**0**	**0**
Débiteurs divers	**7 823**	**6 627**
Dépôts et cautionnements	107	109
Etat (Impôts et taxes)	3 357	2 352
Divers	4 359	4 166
Comptes de stock	**62**	**45**
Comptes de régularisation Actif	**14 432**	**17 210**
Valeurs à l'encaissement achetées	55	62
Compte Ajustement devises Bilan	12 273	13 526
Charges constatées d'avance	1 877	2 108
Divers produits et commissions à recevoir	227	1 514
TOTAL	**22 317**	**23 882**

1.9. Détail des dépréciations des éléments d'actif

(en milliers d'Euros)	Valeur à fin 2024	Ecarts de change et ajustement	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à fin 2025
Sur créances de la clientèle	47 448	(5 305)	2 748	(5 349)	39 542
Sur parts dans entreprises liées	0				0
Sur Titres de placement	0				0
Sur Titres d'investissement	0				0
Stock	0				0
TOTAL	**47 448**	**(5 305)**	**2 748**	**(5 349)**	**39 542**

2. NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

2.1 Dettes envers les Etablissements de crédit

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- Banques centrales	**0**	**0**
- Entreprises liées	**4 089**	**3 491**
Comptes à Vue	4 089	3 491
Comptes à Terme	0	0
- Autres entreprises	**54 157**	**43 383**
Comptes à Vue	6 999	7 854
Comptes à Terme	47 157	35 529
-Dettes rattachées	**76**	**33**
TOTAL	**58 321**	**46 907**

Etat des échéances -Durées restant à courir

(en milliers de EUR)	A vue et jusqu'à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	A durée indéterminée
Dettes envers les Ets de crédit	58 245					

2.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
- Entreprises liées	**0**	**0**
Comptes à Vue		
Comptes à Terme		
- Autres entreprises	**1 922 693**	**2 052 809**
Comptes à Vue	842 263	869 461
Comptes Epargne	95 473	115 173
Comptes à Terme	984 957	1 068 175
-Dettes rattachées	**3 035**	**4 131**
TOTAL	**1 925 728**	**2 056 940**

BANQUE BANORIENT FRANCE

Etat des échéances -Durées restant à courir

(en milliers de EUR)	A vue et jusqu'à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	A durée indéterminée
Comptes créditeurs clientèle	1 578 104	281 081	62 275	463	769	0

2.3 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers de EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes relatifs aux instruments financiers	**0**	**0**
Créditeurs divers	**8 505**	**8 725**
Etat (Impôts et taxes)	7 176	8 553
Organismes sociaux	493	149
Divers	836	23
Comptes de régularisation Passif	**18 372**	**20 135**
Compte ajustement devise	10 958	9 992
Produits perçus d'avance	1 819	2 660
Charges fiscales à payer	855	983
Charges sociales à payer	2 303	2 921
Charges sur opérations bancaires	943	915
Autres charges à payer	926	2 413
Divers	567	251
TOTAL	**26 877**	**28 860**

2.4 Provisions

(en milliers d'Euros)	Valeur à fin 2024	Ecarts de change et ajustements	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à fin 2025
Pour retraite et départ employés	2 523	(259)	437	(224)	2 476
Pour risques pays	171	2	-	0	173
Sur engagements de Hors Bilan	58	(5)	0	0	53
Autres provisions	43	(1)	0	0	42
Total	**2 795**	**(263)**	**437**	**(224)**	**2 744**

2.5 Fonds pour Risques Bancaires Généraux – FRBG

(en milliers d'Euros)	Valeur à fin 2024	Ecarts de change et ajustements	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à fin 2025
BANQUE BANORIENT France	0				0
BANQUE BANORIENT SUISSE	108	1			109
SC LOTUS SERVICE	0				0
Total	**108**	**1**	**0**	**0**	**109**

2.6 Capitaux propres

en milliers d'EUR	Capital *	Réserves	Résultat	Total
Capitaux propres 2023	**135 000**	**215 112**	**37 310**	**387 422**
Résultat 2023		37 310	-37 310	0
Dividendes				0
Ecarts de conversion		8 495	0	8 495
Résultat 2024			45 428	45 428
Capitaux propres 2024	**135 000**	**260 917**	**45 428**	**441 346**
Résultat 2024		45 428	-45 428	0
Dividendes				0
Ecarts de conversion		-18 858	0	-18 858
Résultat 2025			31 532	31 532
Capitaux propres 2025	**135 000**	**287 488**	**31 532**	**454 020**

(*) capital souscrit : 4.500.000 actions de EUR 30,00

Le résultat par action s'établit à EUR 7,01.
Part des intérêts minoritaires : Néant

3. NOTES SUR LE HORS BILAN

3.1 Ventilation selon les liens de participation

(en milliers d'EUR)	Entreprises liées	Autres entreprises
ENGAGEMENTS DONNES	**327**	**83 951**
Engagements de financement en faveur d'Ets de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	16 730
Engagements de garantie d'ordre d'Ets de crédit	327	11 471
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	0	55 749
ENGAGEMENTS RECUS	**0**	**47 266**
Engagements de financement reçus d'Ets de crédit	0	0
Engagements de garantie reçus d'Ets de crédit	0	47 266

3.2 Détail sur les opérations à terme sur devises non dénouées à la clôture de l'exercice

(en milliers d'EUR)	Opérations de couverture de gré à gré	Autres opérations
Prêts de devises		205 820
Emprunts de devises		7 500
Devises achetées		136 678
Devises vendues		136 904
Options - Futures		16 013

3.3 Portefeuille titres de la clientèle

(en milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
BANQUE BANORIENT FRANCE	0	0
BANQUE BANORIENT SUISSE	612 367	657 728
TOTAL	612 367	657 728

Les montants correspondent à la valeur de marché du portefeuille titres géré pour le compte de la clientèle.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Détail des intérêts et des produits et charges assimilés

(en milliers d'EUR)	2025	2024
Produits	**101 965**	**121 624**
- Intérêts sur opérations interbancaires	46 017	66 377
- Intérêts sur opérations avec la clientèle	33 734	40 319
- Produits sur opérations sur titres	19 095	16 214
- Produits sur opérations de hors bilan	2 592	1 747
- Net des dotations et reprises des intérêts sur créances douteuses	526	(3 033)
Charges	**36 018**	**46 501**
- Intérêts sur opérations interbancaires	1 360	2 358
- Intérêts sur opérations avec la clientèle	34 591	44 098
- Charges sur opérations de hors bilan	68	45

4.2 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'EUR)	2025	2024
- Dividendes	1 297	266
- Dividendes des filiales	0	0
- Autres produits sur titres à revenu variable	0	0
- Charges sur titres à revenu variable	0	0
TOTAL	**1 297**	**266**

4.3 Détail des commissions selon les catégories d'opérations

(en milliers d'EUR)	2025	2024
Produits	**14 192**	**13 570**
Opérations avec les Ets de crédit	4	2
Opérations avec la clientèle	4 303	3 849
Opérations sur titres	0	0
Opérations de change	32	37
Prestations de service	9 853	9 682
Charges	**3 251**	**2 490**
Opérations avec les Ets de crédit	1 475	752
Opérations avec la clientèle	0	0
Opérations sur titres	301	345
Opérations de change	0	0
Prestations de service	1 475	1 394

4.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers de EUR)	2025	2024
- Résultat des opérations de change	**3 919**	**2 094**
Gains de change	3 924	2 094
Perte de change	(4)	(0)
Résultat des autres opérations	**15**	**(43)**
Gains sur titres de transactions	15	17
Pertes sur titres de transactions	(0)	(60)
TOTAL	**3 935**	**2 051**

4.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

Ventilation *(en milliers de EUR)*	2025	2024
Résultat des opérations sur titres de placement et assimilés	**62**	**9 125**
Dotations aux provisions	0	0
Reprises de provisions	0	0
Moins-values de cessions	0	0
Plus-values de cessions	62	9 125
Résultat des autres opérations	**0**	**0**
TOTAL	**62**	**9 125**

4.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'EUR)	2025	2024
Autres Produits d'exploitation bancaire	**916**	**890**
- Produits d'exploitation bancaire	257	218
- Autres produits d'exploitation bancaire	659	672
- Reprises de provisions pour risques et charges	0	0
Autres Charges d'exploitation bancaire	**235**	**269**
- Charges d'exploitation bancaire	55	28
- Autres charges d'exploitation bancaire	180	241
- Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0

4.7 Produit net des autres activités

(en milliers d'EUR)	2025	2024
Loyers perçus	87	105
TOTAL	**87**	**105**

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers de EUR)	2025	2024
Frais de personnel	**26 471**	**27 098**
Salaires et traitements	21 468	21 756
Charges sociales de retraite	1 192	1 339
Autres charges sociales	3 308	3 445
Impôts et taxes sur salaires	317	372
Dotation et reprises de provisions pour retraites	187	187
Autres charges d'exploitation	**13 217**	**13 362**
Impôts et taxes	1 182	1 177
Locations	1 227	1 215
Maintenance équipement	2 942	2 532
Honoraires	1 813	2 030
Communications	1 692	1 654
Transports et déplacements	451	505
Publicité	28	43
Fournitures et documentation	700	968
Autres services extérieurs	3 183	3 239
TOTAL	**39 688**	**40 460**

4.9 Coût du risque

(en milliers de EUR)	2025	2024
Dotations aux provisions sur créances clientèle hors intérêts	(2)	(2 545)
Reprises de provisions sur créances clientèle	1 477	5 482
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(1 478)	(4 909)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(27)	(25)
Récupérations sur créances clientèle amorties	0	0
Dotations aux provisions pour risques pays	0	0
Reprise aux provisions pour risques pays	0	2 959
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres reprises de provisions pour risques et charges	0	0
TOTAL	**(29)**	**962**

4.10 Gains ou pertes sur actif immobilisé

(en milliers de EUR)	2025	2024
Plus-value sur cession d'immobilisations	32	0
Moins-value sur cession d'immobilisations	(0)	(0)
Provisions sur titres de participation	0	0
Plus-value sur cession titres de participation	0	0
Moins-value sur cession titres de participation	0	0
Reprises de provisions sur titres de participation	0	0
TOTAL	**32**	**(0)**

4.11 Dotations ou reprises de FRBG et provisions réglementées

Néant.

4.12 Information sectorielle sur les produits

Les produits de l'activité du groupe BANQUE BANORIENT FRANCE installé en Europe et dans le Golfe proviennent essentiellement d'opérations avec des résidents des pays du Proche Orient et du Golfe, à l'exception des branches roumaines qui traitent principalement avec la clientèle locale.

Par ailleurs nous détaillons pour information les différents postes du compte de résultat (produits) selon le lieu d'activité géographique ayant généré ces produits.

(en milliers d'EUR)	Europe	Golfe
Intérêts et produits assimilés	47 193	54 771
Commissions	11 385	2 808
Autres produits d'exploitation	2 076	225
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation et placement	2 387	1 609
TOTAL	**63 041**	**59 413**

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, en raison de leurs fonctions, à l'ensemble des membres des organes d'administration s'élève à 2 295 milliers d'EUR.

5.2 Situation fiscale

Ventilation entre impôt courant et impôt différé

en milliers d'EUR	2025
Impôt courant	8 402
Impôt courant sur exercices antérieurs	0
Impôt différé	903
Total charge d'impôt	**9 305**

Détail de la charge de l'impôt courant :

en milliers d'EUR	2025
Résultat avant Impôts	40 794
Taux normal d'imposition France	**25,0%**
Réintégrations	3 372
Déductions	-6 986
Autres	0
Résultat fiscal	**37 180**
Crédits impôts et autres	159
Impôt société après crédit d'impôts	**8 402**
Taux effectif	**20,60%**

Preuve d'impôts

en milliers d'EUR	2025
Résultat avant impôt	**40 794**
IS au taux d'imposition France	25,00%
Effets des différences	-1,88%
Différentiel taux IS	3,74%
Crédits impôts et autres	-1,21%
Impôt comptabilisé	**20,60%**

5.3 Effectifs

	Effectifs fin 2024	Entrées	Sorties	Effectifs fin 2025
France	38	5	-2	41
Royaume-Uni	25	2	-5	22
Emirats Arabes Unis	122	21	-15	128
Roumanie	63	0	-3	60
Suisse	31	2	-2	31
TOTAL	**279**	**30**	**-27**	**282**

5.4 Frais payés aux cabinets d'audit

en milliers de EUR	2025					2024				
	Réseau Ernst & Young		Réseau Deloitte		TOTAL	Réseau Ernst & Young		Réseau Deloitte		TOTAL
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels & consolidés	494,3	64%	280,6	36%	774,9	558,7	77%	170,4	23%	729,1
Autres prestations	8,7	41%	12,7	59%	21,4	14,5	8%	171,3	92%	185,8
TOTAL des Honoraires	**503,0**	**63%**	**293,4**	**37%**	**796,4**	**573,2**	**63%**	**341,6**	**37%**	**914,8**

5.5 Faits marquants de l'exercice

Néant.

5.6 Faits postérieurs à la clôture

Post-clôture, le conflit au Moyen-Orient déclenché le 28 février 2026 et qui a touché les pays du Golfe ainsi que le Liban, fait l'objet d'une surveillance étroite par Banque Banorient France, et ses effets demeurent limités à ce jour.

Aux Émirats Arabes Unis, l'activité reste stable ; aucun déblocage anticipé de dépôt ou retrait significatif n'a été constaté, les ratios de liquidité restent particulièrement confortables et le risque de crédit est maîtrisé à ce jour.

À Paris et Londres, les expositions transfrontalières, notamment sur des résidents libanais et des pays du Golfe, demeurent solidement garanties par des actifs immobiliers et présentent des niveaux de couverture élevés.

Par ailleurs, les mécanismes de cloisonnement vis-à-vis de la maison mère, notamment la muraille de Chine et la politique de contingentement, assurent l'étanchéité de la Banque face à toute dégradation du risque libanais.

Globalement, même si l'impact du conflit reste limité pour l'instant, Banque Banorient France reste vigilante face à l'évolution de la situation géopolitique.